

Brezhoneg

23

UNVANIEZH AR GELENNERIEH BREZHONEG

"An Douarenn" 21. straed an Tier-Barn. 56000 Gwened



1991 BLOAVEZH AR STOURM !

Boulc'het mat ar bloavezh-mañ gant ar stourm evit ar yezh. E miz Genver, manifestadeg UGB eus an Henbont d'an Oriant, Yannig Baron, Prezidant Dremwel, o kregiñ un harz-debriñ, ha studierien vrezhoneg Roazhon oc'h aloubiñ ar Rektordi. E miz C'Hwevrer ec'h aloubent ti ar PS e Roazhon, ha dont a rae an trec'h gant Yannig Baron, goude ur vanifestadeg a vode 500 a dud e Gwened. D'ar lañ a viz Meurzh e oa Michel François kuzulier UDB e Naoned o kregiñ gant un harz debriñ evit kelenn ar brezhoneg e Naoned, hag ur vanifestadeg skoazell a vode adarre ur 500 a dud.

Dalc'homp da vont !

STARTAAT HA KALETAAT

HOR STOURM

Abaoe seizh miz e kasomp war-raok "STOURM AR PEMP POENT". Amañ war-lerc'h e vez lavaret deoc'h ar pezh hon eus graet hag ar pezh hon eus gounezet.

Ha koulskoude ul lizher kaset gant Henry Pradeaux, Penn Burev Jospin, da J. Y. Le Drian, d'an 11-3-91, hag ar memes hini, sinet gant Jospin ar wech-mañ, bet kaset da J. Y. Cozan, d'ar 15-3-91, a renabl "Tout ar pezh hon eus bet dija", hep respont da c'houlennoù an deputeed, nemet : gwelit gant ar Rektor ! Ober a ra goap ouzhomp met kredif a ra ivez ober ouzh ar gannaded.

Sklaer eo : ne vo ket asantet gantañ kenvreutaat ganeomp, nemet ma lakomp reuz a-walc'h en e aferioù. Neuze eo ret startaat ha kaletaat hor stourm !

Prientet e vo gant hor burev ur vanifestadeg c'hoazh a-raok an hafv. Fellout a ra deomp kas ar stourm-se da benn gant ar c'hevredigezhioù all. Kelaouet e voc'h, neuze, pa vo prest pep tra.

DIWAR HOC'H INTRUDU

Met c'hwi a c'hell, ez personel, kensevenif hon trec'h.

Goul a reomp ganeoc'h :

1- kas pellskridoù ha lizheroù da F. Mitterrand (55-57, straed an Elysée 75008 Pariz),

2- kas en-dro da Jospin (110 straed Grenelle 75007 Pariz) e "lizher d'ar Gelennerien" bep daou viz, goude bezañ skrivet war gein ar golo-lizher ur frazenn e-giz ar re-mañ, da skwer : "Négociations avec U.G.B. !" "Un plan pour le breton !" "Liberté pour la langue bretonne, hag all".

3- skrivañ d'ho maer, kuzulier departamant, kuzulier rannvro, senedour depute, da bedif anezho da skoazellañ ac'hanomp en hor stourm, en ur votif mennadoù ha skrivañ da Vitterrand int ivez.

4- sevel manifestadegoù lec'hel hag ober bruderezh tro-dro dezho...

Menoziou a gavoc'h e niverenn 22 hor C'hannadig (Miz Du 90), pajennoù 3 ha 4.

Na c'hortozit ket. Ar Stad C'Hall-hi ne chom ket hep obererezh. Kroget hon eus da gas ar stourm war an dachenn etrevroadel (emgav gant ar gazetennerien e Brusel d'an 27-3-91). Kenderc'hel a raimp. Dav 'vo d'ar Stad plegañ. Ober a raio, pa ne c'hell ket chom hep ober. Plegañ a raio... gant ar vezh !

Tugdual KALVEZ

BODADeg VEUR AN UNVANIEZH E DIBENN MIZ GWENGOLO E BRO DREGER.

RESISAET E VO AN DEIZ HAG AL LEC'H WAR NIVERENN 24

AR C'HANNADIG A VO EMBANNET ARAOK FIN AR BLOAVEZH SKOL.

**HOR STOURM
ABAOE MIZ GWENGOLO 90**

Abaoe ar Vodadeg-Veur (22-9-90) hon eus kaset " STOURM AR PEMP POENT " war-raok, gant skoazell kevredigezhioù all, e teir lodenn betek bremañ, liammet gant oberoù strolladoù zo :

- 1.- adalek miz Gwengolo betek miz Genver : ar pal a oa reiñ lañs d'hor stourmad, lakat an Emsav, hor pobl, ar bolitikourien da c'houzout ar pezh a fell deomp tizhout (gant div vanifestadeg e Gwened _ 15-11-90 _ hag en Oriant _ 26-1-91 _ peurgetket) ;
- 2.- adalek an 22 a viz Genver betek an 28 a viz C'hwevrer : harz-debriñ Yannig Baron (Dremmwel) e Bro-Wened, evit lakat sevel ur staj stummañ mistri-skol divyezhek er Mor-Bihan ;
- 3.- adalek ar c'hentañ a viz Meurzh betek an 23 (manifestadeg Naoned) : harz-debriñ Michel François (APEEB Bro-Naoned) evit kaout postoù kelennerien brezhoneg el Liger-Atlantel .

PETRA HON EUS GOUNEZET ?

- 1.- Asant a ra ar galloud ma vo stummet ar skolaerien brezhoneg en I.U.F.M. ;
- 2.- Ur staj mallus evit stummañ, e-pad un trimiziad, un nebeud mistri-skol zo bet kroget d'an 2 a viz Ebrel, e Gwened . N'eo ket bet hep kudennoù ... Padout a raio betek fin miz Mezheven .
- 3.- Daou bost CAPES a vo e lec'h unan e 1991 ha pevar bost e 1992 (2 capes diabarzh ha 2 capes diavaez) .
- 4.- E Aotou-An-Arvor e vo staliet ar post CAPES 90, e-kichen Lannuon . Ur post mestr-skol brezhoneger eillec'hiañ zo bet krouet gant Enseller Sant-Brieg ; mont a raio en-dro a-benn miz Gwengolo da zont . En e glas e Lannuon e c'hell Y.-D. Robin degemer danvez-mistri da vezañ stummet war ar vicher... en hor yezh .

... / ...

5.- Skolioù prevez Penn-Ar-Red o deus gounezet ur yalc'had mat da sikour anezho, e-pad tri bloaz, da gas war-raok kesdadurezh ar c'heleñn brezhoneg ; gant Kuzul an departamant eo bet roet dezho .

6.- Netra resis, avat, e Bro-Naoned . Ar rektor en deus goulenet e vefe staliet ur post CAPES el Liger-Atlantel er bloaz a zeu . Aet eo war-raok hor menozioù e spered hor c'henvroidi, met ar melestradur a chom atav a-enep deomp . Michel François en deus kinniget un darvez kenemglev d'ar rektor ; n'ouzomp ket zoken hag asantiñ a raio kendivizout warnañ pe ket .

BARN-DISOC'H

Pazioù zo bet graet war-raok, met ar pouezusañ a chom sac'het . N'eo ket gant ar bruzunachoù gounezet bep bloaz e vo savetaet ar brezhoneg .

Fellout a ra deomp lakat war-sav gant ar ministrerezh ur politikerezh padus, sevel ur raktres, resisaat ur framm ha merkañ bodadegoù bep bloaz da studial an ezhommoù ha divizout ar pezh a vo ret evit gwelaat deskadurezh ar brezhoneg .

Da skwer en deus nac'het ar rektor merkañ an niver a skolaerien brezhoneg da stummañ dre ret bep bloaz .Neuze eo sur e vo stummet un nebeud, met suroc'h c'hoazh ne vo ket a-walc'h anezho d'ober war dro ar c'hlasoù divyezhek goulenet gant ar gerent .

Evit termenañ an englev-se hon eus ezhommoù da gaout darempredoù gant un c'henvreger anvet gant ar ministr (e-giz m'eo bet goulenet gant J.-Y. Le Drian, maer An Oriant ha kannad), un hanterour a c'hortozomp c'hoazh . Setu hor pal !

T. K.



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

An Douarenn, 21, stradañ an Tier-Barn, 56000 Gwened

ENSEIGNEMENT DU BRETON

DU MIEUX, MAIS L'ESSENTIEL RESTE A FAIRE

Le Bureau de Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg (l'Union des Enseignants de Breton) a été reçu, le 20 mars 1991, par le Recteur de l'Académie de Rennes, M. Herbert MAISL, accompagné de M. GABORIAUX, Directeur de la M.A.F.P.E.N., et de plusieurs chefs de services .

L'Union se félicite du bon climat de ces entretiens et des avancées enregistrées depuis quelques mois .

1.- Ainsi, deux postes de C.A.P.E.S. sont mis au concours cette année (au lieu d'un seul, prévu initialement, comme les années précédentes) ; quatre sont annoncés pour l'an prochain (deux au concours externe et deux au concours interne) . Ce déblocage est un signe encourageant, même si ce léger progrès ne permettra pas de faire face à l'ensemble des besoins (demande de cours et intégration de tous les professeurs dans le corps unique prévu par le ministère) . Rappelons que la Corse aura 14 postes en une seule année, alors que nous n'en aurons que 13 en six ans ...

Le poste de C.A.P.E.S. 90 sera implanté dans le secteur de Lannion . U.G.B. a demandé que le second poste déblocé cette année soit installé en Loire-Atlantique où la demande dépasse les mille élèves et où quatre postes seraient nécessaires au minimum pour la satisfaire . Un parent d'élève de Nantes, M. Michel FRANCOIS, a fait pendant plus de trois semaines une grève de la faim pour obtenir les professeurs nécessaires ; U.G.B. espère qu'il sera entendu .

2.- Le stage d'urgence de trois mois de formation d'instituteurs se met en place dans le Mor-Bihan . Il convient, cependant, de compléter le nombre de candidatures de maîtres titulaires en faisant appel à des candidats compétents en breton en dehors de l'Education Nationale, le critère linguistique devant être prioritaire pour que ce stage soit efficace et permette la formation d'un personnel apte à prendre en main une classe bilingue à la rentrée de septembre 91 .

J.-Y. Le Touze conseiller permanent à la culture et à la langue bretonnes

Jacques-Yves Le Touze siège désormais comme conseiller municipal non-inscrit sur les bancs de l'assemblée. Par ailleurs, il vient d'accepter une mission permanente au côté du député-maire, comme conseiller aux affaires bretonnes, chargé de la langue et de la culture. Jacques-Yves Le Touze a connu ses amis de Emglev an Oriant (qui regroupe l'ensemble des associations culturelles du pays de Lorient) de l'intérieur de cette démarche. Il est vrai que la culture bretonne est bien marginalisée. De nombreux hommes politiques ont également oublié les promesses faites, notamment en 1981...

Dans une lettre, JY Le Drian définit à l'échelle du cadre de travail de son nouveau conseiller permanent. On notera cependant que des moyens — limités, il est vrai — accompagnent cette déclaration d'intention. Voilà qui ira droit au cœur de quelques conseillers, dont Yvonng Gaspel.

« Pour faire suite à nos entretiens et pour m'aider dans la préparation des initiatives que j'en tends prendre, tant au niveau local que régional ou national, je souhaiterais qu'après de moi, vous puissiez assumer une fonction de conseiller permanent. Je compte en particulier sur vous pour me proposer des actions à entreprendre à ces différents niveaux, et pour m'accompagner dans les différentes démarches qu'elles nécessitent.

D'autre part, pour souligner l'im-

portance de la municipalité de Lorient attachée à la promotion de la langue et de la culture bretonnes, il m'apparaît nécessaire d'imposer une nouvelle dynamique pouvant produire des effets concrets à court terme. C'est pourquoi, j'ai pensé vous confier, en tant que président d'Emglev Bro an Oriant, et dans le cadre d'une convention entre la ville de Lorient et l'association, une mission particulière qui aurait un double objectif :

— un axe de réflexion : proposer à la ville de Lorient un cadre global permettant de définir une politique cohérente de promotion de la langue et de la culture bretonnes ;

— un axe d'actions : mettre en œuvre, avec l'ensemble des associations et institutions concernées,

une série de mesures concrètes dégageables dans le cadre précédent.

Pour ce faire, il conviendrait que, dès le budget 1990, une somme de 100.000 F soit inscrite au profit d'Emglev Bro an Oriant ; cette somme pourrait être abondée pour mener à bien des actions à définir dans la convention (vous avez déjà proposé des pistes de travail : action auprès des scolaires, cinématographique, festival international du film, etc.)

Jacques-Yves Le Touze accompagne enfin JY Le Drian le mardi 12, à Paris, pour y rencontrer un conseiller du Président Mitterrand sur les problèmes de l'enseignement du breton. Plusieurs projets de classes bilingues existent du reste dans l'agglomération.

Le même problème se pose dans les autres départements et il faudrait organiser, dans les plus brefs délais, un stage académique, confié à l'Université de Rennes, pour faire face à ces besoins. Rien n'est encore décidé sur ce plan.

3.- Le Comité Consultatif de la Langue Bretonne, dont le principe de la création a été annoncé par le Rectorat en novembre dernier, sera mis en place bientôt et réuni avant l'été.

4.- Confirmation a été donnée que le futur I.U.F.M. comportera un département de breton qui formera les enseignants de langue bretonne de l'Enseignement public et de Diwan (tout au moins ceux sous contrat, en ce qui concerne ces derniers). S'il n'y a pas de difficultés au sujet des professeurs, par contre il y en a un très grave qui regarde le nombre de maîtres qui seront formés chaque année. Aucun quota ne sera fixé et l'on peut donc prévoir, d'ores et déjà, que leur nombre ne sera pas suffisant pour faire face aux besoins. Ce point est le plus important pour l'avenir du breton. U.G.B. ne peut accepter qu'une politique cohérente et volontariste ne soit mise sur pied, comprenant l'évaluation anticipée des besoins et la formation programmée du nombre d'enseignants nécessaires pour y faire face. L'Union va, donc, faire porter tout spécialement son action sur ce point dans les mois qui viennent.

U.G.B. constate, ainsi, avec satisfaction, six mois après le lancement de sa campagne "Cinq points pour une négociation", une certaine ouverture du ministère à l'égard de l'enseignement du breton. Les mesures prises constituent un léger progrès, mais sont loin de répondre à l'ensemble des besoins.

Aussi, l'Union des Enseignants de Breton attend-elle qu'un interlocuteur soit désigné par le ministère, comme l'a demandé M. Jean-Yves LE DRIAN, député-maire de Lorient, afin de mener à bien une négociation d'ensemble concernant le statut du breton et la politique à conduire dans le but de sa promotion dans l'Education Nationale, questions que seul le ministère peut résoudre.

U.G.B. se voit, donc, dans l'obligation de poursuivre sa campagne pour obtenir l'ouverture de cette négociation et la définition du plan de développement attendu.

U.G.B. - 25-3-1991



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

44 Douarenn, 21, Straed an Tier-Barn, 56000 Gwened

ENTREVUE AVEC M. Herbert MAISL
Recteur de l'Académie de Rennes
le 20 MARS 1991

-x-

- 1.- Le breton à l'I.U.F.M. de Bretagne :
 - Point de la réflexion générale (Stefan Moal) ;
 - notre dossier de propositions (Yann Doumig Robin) .
- 2.- Stages d'urgence de formation d'enseignants bretonnants :
 - a)- formation d'instituteurs dans le Mor-Bihan pour 1991, stage d'avril à juin, à Vannes (Tugdual Kalvez) ;
 - b)- stage de formation d'instituteurs et de professeurs par l'Université de Rennes, 2e semaine de juillet 91, par Per Denez .
- 3.- Le C.A.P.E.S. de breton :
 - a)- pour un C.A.P.E.S. monovalent ;
 - b)- le nombre de postes mis au concours ;
 - c)- la localisation des postes .
- 4.- Second degré :
 - a)- les postes de professeurs de breton ;
 - b)- le retour dans l'Académie de professeurs de breton émigrés .
- 5.- Diwan :
 - a)- le statut des écoles Diwan ;
 - b)- formes de coopération pour la réalisation de matériel pédagogique .
- 6.- Premier degré :
 - a)- la création de nouvelles classes bilingues ;
 - b)- les mesures de carte scolaire ;
 - c)- principes d'ouverture et de dédoublement de classes bilingues (parité, spécificité) ;
 - d)- le remplacement d'instituteurs ;
 - e)- le remboursement de frais de route d'instituteurs bilingues nommés loin de chez eux pour les besoins du service ;
 - f)- le retour d'instituteurs bretonnants dans l'Académie .
- 7.- Le Conseil Consultatif de l'Enseignement du Breton :
 - a)- date de création ;
 - b)- modalités .
- 8.- La création d'un service académique spécialisé de gestion de l'enseignement du breton .
- 9.- Le rôle des écoles maternelles des enseignants bretonnants .

EMVOD E REKTORDI ROAZON D'AN 20 A VIZ MEURZH 1991

O doa kemeret perzh :

- Evit ar melestradur : An Aotrounien Maisl, Gaboriaux, Chimbaud, An Intron Henaff
- Evit an Unvaniezh : T. Kalvez, St. Moal, J.D. Robin, A. ar Beg, M. Kerrain, Y.G. Morvan

Ar brezhoneg e-bargh I.U.F.M. Breizh:

Evit kregiñ e pouez St. Moal war an nebeut a stummadur a zo betek-hen. Ezhomm hon eus eus ur filierenn a-ziforc'h evit ar brezhoneg.

Neuze pelec'h ? penaos ? gant pet a dud ?

Bez' vo gouez d'an Ao Gaboriaux, ur gevrenn "brezhoneg". Evit an eil derez e vo heñvel "cursus" ar filierenn vrezhonek ouz hini an danvezioù all. Da lakaat war sav ar filierennoù e vo bodadoù-labour dre zornvez. A gemero perzh evit ar brezhoneg: an Aotrounien Kergoad, Coadou, Bernard, An Du, Moal, Evenou, hag an Intron an Du. An disoc'hoù a vefe da goulz a-benn doev viz pe war-dro

Dav e vo derc'hel kont eus "maketennou" ar chevezadegoù-tutañ (konkourioù-tutañ). Termeniñ a ra pep I.U.F.M. e raktres. Ar Ministrerezh a c'hello reiñ e asant, gant ma kloter ar raktresoù gant "les orientations nationales".

Ar gevredadeg kentañ derez, da skouer, (e dibenn ar bloavezh kentañ I.U.F.M.) a vo enni :

- un amprevenn "galleg" dre skrid,
- un amprevenn "matematik" dre skrid,
- teir amprevenn-degemeridigezh :
- fizik-teknologiezh pe biologiezh, pe istor-geografiezh ...
- ur yezh vev, pe arzoù plastek, pe muzik ...
- embregerezh-korf

un amprevenn direk (o tegos poenchoù euzhpenn) a c'hell bezañ "langue régionale" pe stlennatarezh, hag all...

Hervez an Ao Gaboriaux an divizoù ma vo degemeret an danvez-kelennerien zo un dra, un dra all eo ar pezh a vo lakaet er stummadur. Gwelloc'h e vestronio I.U.F.M. Breizh an eil poent-mañ. An I.U.F.M. a yelo en-dro adalek distro-skol ar bloaz-mañ. N'eo ket evit-se e vo frammet da vat ha da viken adalek an taol kentañ.

Stajoù ha stummadur dibaoez:

(Dindan ar MAPPEN emañ ar stummadur dibaoez evit a seil an eil derez; dindan an Ensellerzhioù Akademiezh evit ar c'hentañ derez)

En eil derez : - Mont a-ra en-dro ar strollad enklask "Sevenadur Breizh". Derc'hel a ray da vont en-dro ar bloaz a zeu;

- Bez' eus ivez oberennoù a gendarempred (relai) ha stajoù evit ar vistri-skolajerien kaset war-raok gant Erwan Evenou

Evit ar bloaz a zeu :

3 c'hinnig a stajoù berr a vo kaset e maketenn ar P.A.F. (da vezañ lakaet war-sav evit doare war 3 vloaz)

- kelenn en ur c'hlas divyezhek ;
- "didactique" skoloù, liseoù,
- kelenn sevenadur Breizh (skoloù).

Mont a ray en-dro a-hend-all, 2 pe 3 strollad pastell-vro (Kemper, Lannuon, emichañs unan er Morbihan)

Stajoù ha raktresoù stummadur "malius":

A-drugarez da stourm Kolonek Yannig Baron e vo savet ur staj er Morbihan da stummañ mistri-skol. Ur 17 den bennak o doa laret bezañ dedennet, e miz Genver. Foyezus e vije, a lavar T. Kalvez, kaout e-mesk ar stajidi, tud barrek mat dija war ar yezh evit bezañ buan d'an ezhommoù er c'hlosoù divyezhek. Dav e vo marbeze goprañ tud e-giz "suppléants éventuels". Evit doare ne vo ket buet ar melestradur da vont war an hent-se.

Kinnig a reomp a-hend-all en anv L. Kergoad ha P. Denet ar soñj sevel ur staj akademek ozet gant sikour Skol-Veur Breizh-Uhel, e-kerz eil sizhunvezh miz Gouere, digor d'ar vistri dindan ar stad, kenkoulz ha da vistri ar skoloù prevez, digor ivez d'al Liger Atlantel...

A-du eo ar Rektor gant ur vrebaoenn-divizout evit ar "publik". Tu a vo dezhañ degemer P. Denet war ar poent-se.

An Ao Gaboriaux a-hend-all, a gemz desomp eus stajoù zo, anvet skoloù-meur hañv, "Universités d'été" savet bep bloaz ha poest gant ar Ministrerezh. Nemet e donker o goulenn a-raok penn-kentañ miz Kerzu. Embannet e vezont e B.O. miz Meurzh.

C.A.F.E.S. : Goulenn a reomp ur wech c'hoash ma vije unpenn ar c'hapes brezhoneg.

Evel ma eor an hell ez eus 2 best c'hapas ar bloaz-mañ (unan oa da vezañ hepken), 4 evit ar bloaz a zeu (2 diavaez, 2 diabarzh; petra a yeli a-ber kevstourenn ar c'hapes diabarzh ? n'ouzer ket c'hoash...)

Dalc'het zo bet kont, evit ar wech kentañ, eus ar goulennoù "intégration dans le corps des enseignants" ha kaset eo bet an dozeroù da Bariz.

Post capes 30 a vo lakaet e Kern-bro Lannuon.*
Pouezañ a reomp evit ma vefe lakaet eil post ar bloot-mañ
el Liger Atlantel. Ar Rektor, d'e soñj, ne c'hell ket pouezañ
eus e du evit ma vefe lamet un post digantañ!

* Evit distreiñ war an I.U.F.M., a-du e seblant ar
melestradur war ar menez e enplantañ e Sant-Brieg, gant ar
rouedad stank a-walsh a skolioù a zo dija e Bro-Dreger.

Ar postoù eil derez evit ar bloaz a zeu:

- Evid bep bloaz, un enklask war an etchommoù a vo kaset
er skolioù, a-raok ar vakañsoù Ebrel. Studiet e vo ez-resis ar
respontoù e-tro fin miz Mae.

- Goulenn a reomp gant ar Rektorelezh pouezañ evit ma
c'hellfe dont en-dro en Akademiezh ar gelennerien "divroet".
(Anat eo ez eus diemglev être an doare da verañ
gant ar melestradur, o bercheñ kont ez-strizh eus stad a hiziv
an traoù, ar postoù dalc'het, "l'occupation des postes", hag
her savbaent deomp-ni a zo krouiñ, rakwelout, broudañ, ha
merc'h war hiroc'h dermen.)

Diwan: Ar gevredigezh-mañ a zo anezhi, hervez ar melestradur, ur
gevredigezh sevenadurel oñh implijout tud en a zouez skolarerien
kevraet e prientiñ ar c'honkour dindan 3 bloaz, "deux
renouvelable une fois".
E-giz tud eus ar "Publik" e c'hellent tennañ implij eus
ar servijoù stummadur hag all...

Pouezañ a reomp war perzhioù mat Diwan, war ar pezh he
deus degaset a-nevez, na pa vefe ken al labour skouerius
a vez kaset a-benn war dachenn an dafor pedagogel.
A-du eo ar Rektor evit ma vefe studiet ar mod da embann
(kenembann?) dafor pedagogel. Reizh eo e c'hellje kaout Diwan
ur gepradur ("numération") bennak evit al labour pedagogel.

Kentaf derez: • krouidigezh klajoù divyezhek nevez, kudennoù a "gortenn-skol";
an divizoù a vije kemeret e miz Gouere (gw. an Ao. Coarse)
• J.D. Robin a soñj dezhañ e vije mat d'ar melestradur
anavezout stad a-z-forc'h ar c'hloasoù divyezhek, gant sifroù
disteñvel, nemet sklaer evit an holl, evit ar c'hrouiñ, an didoubloñ...
• Dav e vije kaout postoù IIL, gant an titladur "div-
yezhek" e pep departamant, da gemer plas ar vistri ezvezanet,
ha broudañ a-hend-all ar c'helenner brezhoneg;
• Degas a reomp soñj eus goulennoù reizh J. Duché
da verañ digallet eus e Frejoù-hent goude bezañ asanteb
kemer en e gang ur c'hlas divyezhek pell diouzh e annez.

Ar c'husul-kelennadurezh "Yezh ha Sevenadur Breizh": hon oa goulennet
adalek miz Du, a vo savet ha bodet a-raok ar vakañsoù-haflv.

N'eo ket a-du, avat, a-hend-all, ar Rektor, evit krouiñ ar
rektordi ur servij ispisial evit ar brezhoneg. Gwelloc'h gantañ
lakaet an holl servijoù da gentlabourat dindan renerezh
ar Sekretourz-Veur.

BUHEZ AR C'HREIZENNOU

CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN

Services Départementaux

**DIRECTION
DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES**

Vannes, le - 7 DEC. 1990

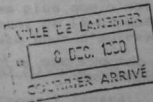
Service des Affaires
Scolaires
Cultures et de
Pédagogie

Poste 8140
JT/CLB

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

à
Monseigneur le Conseiller Général

Maire de LANESTER



Vu J.M
M-12

OBJET: Enseignement du Breton

REFER: Votre lettre du 23 novembre 1990.

Par courrier cité en référence, vous m'avez fait part des
préoccupations de l'Association des Parents d'Elèves pour l'Enseignement du Breton à
l'Ecole (A.P.E.E.B.) qui souhaiterait obtenir une aide du Conseil Général, pour
permettre la formation de 10 instituteurs nécessaires pour faire face à l'accroissement
des effectifs.

Comme vous le savez, la formation des instituteurs relève
de la seule compétence de l'Etat, et il ne peut être envisagé, pour l'instant, compte
tenu de l'effort particulièrement important déjà consenti par le Conseil Général en
faveur de l'enseignement, d'intervenir dans ce domaine.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

DEMOCRATISME

Fusul Departamant ar Mor-Bihan an doa da respout
da c'husulem m'ar Lanester:
Hag argant a vo roet da sikour da sevel ur staj
stummadur mistri-skol?
D'an 23 a viz Kerzu 90 eo bet bodet... hag ar Ao.
Marellin, e bresidant, en doa kaset ur respont
nac'h... teir sikour a-raok bodadeg ar c'husul!

Michel DE...
Michel DE...

SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS
ET PROFESSEURS DE COLLÈGE

Le 11 décembre 1990

Bob LE FANIC
Secrétaire général de la Section
du Morbihan du SNI PEGC

à

Monsieur BARON
Kergouarec
56400 BRECH

Objet :
Création de classes bilingues et
formation des maîtres.

Votre proposition sur la mise en place d'un "plan d'urgence pour la formation des maîtres bilingues" nous amène à avancer quelques considérations.

Tout le monde doit constater que les pouvoirs publics n'ont pas anticipé sur les besoins qui s'expriment sur le terrain à ce niveau puisque des carences en personnels formés sur le plan linguistique et pédagogique ont été constatées à la rentrée de septembre 90.

Ce constat ne doit pas déboucher sur des propositions qui dédouaneraient la puissance publique de ses prérogatives en la matière. Nous constatons, par ailleurs, la tendance générale à confier aux collectivités territoriales des responsabilités éducatives qui ressortent constitutionnellement de la responsabilité de l'Etat.

La mise en place des I.U.F.M. doit justement être l'occasion de la prise en compte en formation initiale de la dimension bilinguisme. S'il y a urgence à mettre sur pied des dispositions transitoires, nous pensons que l'Education Nationale doit être mise en situation d'apporter les réponses concrètes adaptées. Celles-ci pourraient entre autres passer par le remplacement dans leurs classes du breton et volontaires pour mener la pratique du bilinguisme à la rentrée prochaine. Ceci suppose le recensement des personnes volontaires, l'attribution par le ministère des moyens de les remplacer, la définition de modules de formation placés sous la responsabilité du Conseiller pédagogique spécialisé en breton.

Si des candidatures ne se manifestaient pas parmi les enseignants titulaires, le recours à des jeunes placés en liste complémentaire des concours externes d'entrée dans les écoles normales et disposant d'un certain bagage en breton devrait pouvoir se faire. Leur engagement comme fonctionnaire stagiaire, sur la base du volontariat, se ferait au jour de leur entrée en formation. Cette méthode aurait l'avantage de ne pas devoir induire des remplacements très aléatoires de maîtres ayant une classe en charge et de ne pas donner l'illusion d'une garantie d'emploi à des personnes qui suivraient une formation sans avoir à terme la garantie d'un emploi.

Section du Morbihan - 2, rue Général Dubail - 56100 LORIENT - tél. 97.21.03.41
C.C.P. : 2 910 31 K RENNES

Lundi 21 janvier 1991

Monsieur,

Alors que dans le Mor-Bihan 10 instituteurs bilingues breton-français sont indispensables pour assurer la rentrée 91,

* AU NIVEAU DE LA BRETAGNE :

- aucune formation d'instituteurs bretonnants n'est ni organisée ni prévue, ni pour les maîtres de l'Education Nationale ni pour ceux de Diwan ;
- un seul poste annuel de C.A.P.E.S. de breton est créé depuis 4 ans ;
- aucun organisme spécifique de gestion de l'enseignement du breton n'existe ;
- pas plus que n'est créé de Conseil Consultatif de l'Enseignement de la Langue et de la Culture Bretonnes, comme il en existe pour d'autres langues dans d'autres Académies, etc .

* AU NIVEAU DU DEPARTEMENT :

le Conseil Général, fortement sollicité, refuse de prendre cette formation en charge, alors qu'il consacre, par ailleurs, des sommes très importantes dans divers secteurs de l'enseignement . Pour lui, le patrimoine ce sont uniquement les vieilles pierres . Il n'est pas capable de consacrer à la langue bretonne la même somme qu'à l'aménagement de terrains de golf privés .

Alors que les parents sont de plus en plus nombreux à souhaiter un enseignement bilingue pour leurs enfants, l'Etat, le Rectorat, l'Inspection Académique et les élus du Mor-Bihan (contrairement à ceux du Finistère et des Côtes d'Armor) se renvoient la balle et manifestent, ainsi, leur mépris de la culture bretonne .

C'est pourquoi j'entame, aujourd'hui, une grève de la faim qui ne pourra se terminer que par la mise en place d'une formation permettant une rentrée normale en 1991 dans le Mor-Bihan .

Yannig BARON
Président de DREMMEL

21, rue des tribunaux
56000 VANNES

Enseignement du breton :
le oui du rectorat
**Yannig Baron cesse
sa grève de la faim**

0 F
1-3



Après 38 jours de jeûne, Yannig Baron a cessé hier soir sa grève de la faim. En fin d'après-midi, le rectorat lui a fait savoir que début avril commencera la formation d'instituteurs bilingues (français-breton). Yannig Baron est

naturellement satisfait de cette décision du rectorat, mais regrette d'avoir été obligé de passer par une longue grève de la faim pour enfin obtenir satisfaction.

Breton : fin des grèves de la faim

Yannig Baron a mis un terme, hier soir à Vannes, à sa grève de la faim. Il en était au 39^e jour. Christian Guyonvarc'h, qui l'a accompagné ces deux derniers jours à Bruxelles, cesse lui aussi son action.

Tous deux estiment que l'entrevue, hier, entre le secrétaire général du rectorat de Rennes et une délégation proche d'eux, a été « couronnée de succès ». Un stage de formation aura bien lieu et ils affirment que deux postes seront créés à Guidel et à Pont-Scorff, à la rentrée prochaine. Ils en réclamaient dix.

En fait, l'entrevue de

Éducation

Enseignement du breton

Enfants de Bretagne et enfants immigrés: pas les mêmes droits

L'inspecteur d'académie vient de rappeler aux directeurs d'école que les langues et cultures étrangères peuvent être enseignées au ressortissants des pays avec lesquels la France a passé des accords. « Ces cours sont assurés par des enseignants étrangers, mis à disposition et rémunérés par leur gouvernement. La mise en place de ces enseignements repose sur une évaluation précise des besoins exprimés par les familles », précise une circulaire de l'inspection d'académie, qui poursuit: « A cet effet, des formulaires destinés à informer les

parents et à recueillir leurs demandes ont été élaborés, en collaboration avec les responsables étrangers.

Ces lettres sont destinées aux familles des nationalités suivantes: algérienne, espagnole, italienne, marocaine, portugaise, tunisienne, turque. Elles seront distribuées à tous les élèves susceptibles d'être concernés à la rentrée 1991 et qui, durant la présente année, sont scolarisés de la grande section de maternelle au CM2. Il conviendra d'exiger des familles le retour des imprimés, quelle que soit la réponse apportée. »

Rien que la langue bretonne

Au vu de cette circulaire, l'Association des parents d'élèves pour l'enseignement du breton (APEEB) se réjouit de voir ainsi respectés les droits des enfants d'origine étrangère. Une reconnaissance officielle est ainsi accordée aux langues des communautés immigrées. Mais en même temps, l'APEEB se dit scandalisée qu'un effort similaire ne soit pas accompli en faveur du breton.

Aucune enquête de ce type n'est faite annuellement par l'administration en ce qui concerne la langue bretonne (l'enquête recense de 1982 avait relevé une demande de l'ordre de 30 à 70 %).

L'APEEB elle-même ne peut toujours pas effectuer des enquêtes de ce type dans les éco-

les, faute de directives de l'administration.

Des demandes d'enseignement exprimées par des parents restent tous les ans insatisfaites.

Et l'APEEB conclut: « Connaître la langue et la société de son pays n'est-il intéressant que pour les enfants des familles immigrées? Connaître la langue et la culture bretonnes ne peut-il pas favoriser la réussite des enfants vivant en Bretagne? Les responsables de l'Éducation nationale ne savent-ils pas que les pouvoirs démocratiquement élus réclament une reconnaissance officielle de la langue bretonne. Ainsi 99 % des communes du Finistère ont voté, en 1990, un vœu en faveur d'un statut de la langue et de la culture bretonne. »

Rennes a pu convaincre les bretonnants des bonnes intentions du rectorat. Dans ce dossier, qui était du ressort de l'inspection académique du Morbihan, le rectorat a rappelé sa volonté de développer, parallèlement aux écoles privées Diwan, des classes bilingues dans ses propres écoles.

C'est dans ce but que l'inspecteur d'académie du Morbihan organisera, en avril à Vannes, un stage intensif de formation de trois mois pour douze instituteurs volontaires. Histoire de reconstruire un vivier de maîtres. Reste à savoir si toutes les places seront prises. L'inspecteur d'académie procède actuellement au recensement des instituteurs

susceptibles d'être candidats à un poste dans une classe bilingue. S'ils ne sont pas assez nombreux, il recrutera des suppléants. A condition que le ministre l'y autorise.

De nouveaux stages de formation sont prévus à Vannes, l'an prochain. Et dans le nouvel institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), le rectorat entamera une réflexion sur la formation des instituteurs des classes bilingues.

Reste le problème des postes. « Nous couvrirons les besoins les plus urgents et avérés » promet M. Cloarec, le secrétaire général du rectorat.

Joël CRUSSON.

0 F 1-3-91



Le Vice-Président

Rennes, le 31 JAN. 1991

Monsieur Yannig BARON
Président de DREMMEL
21, rue des Tribunaux
56000 VANNES

Cher Monsieur,

La grève de la faim que vous avez décidé de poursuivre est un acte courageux et exemplaire qui vous honore. Sachez que tout le mouvement breton est attentif à votre action et vous soutient. Dimanche dernier à Clisson lors de l'Assemblée Générale de Warl'leur votre décision a été largement approuvée.

Lors de la réunion du Conseil Régional j'ai rencontré Jo Kergeris, mais trop rapidement pour pouvoir définir une ligne d'action qui nécessiterait une concertation très précise. Le Conseil Régional quant à lui a voté mon rapport à la majorité. Il accorde 500 000 F à Diwan, une aide aux formateurs dans les grandes fédérations bretonnes et une subvention non encore individualisée aux associations d'enseignants du breton.

Quant à la citation de Ouest-France qui me fait dire que l'enseignement est du ressort de l'Éducation Nationale, sortie de son contexte, elle perd toute signification. En effet il s'agit d'une réponse à la question d'un intervenant dans le cadre très général de mon rapport que j'ai dû présenter mardi soir à 22 h 30 trop rapidement devant une assemblée dispersée.

Le Conseil Régional, par la voix de son Président Yvon Bourges, lui-même, est intervenu auprès du Ministère avec beaucoup d'insistance pour la défense de l'enseignement du Breton. Il reste prêt à apporter son soutien et sa participation car il reste convaincu de l'importance et de l'intérêt de la langue et de la culture bretonne dans notre Région.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de ma sincère considération.

P. LE TREUT
Vice-Président du Conseil Régional

3 Contour de la Motte. B.P. 66 A. 35031 RENNES cedex. Tél. 99.02.97.01



-16-

UNVANIEZH AR GELENNERIEH BREZHONEG

"An Douarenn", 21, strada an Tier-Barn, 56000 Gwened

FEDERATION U.G.B. 56
29, rue de la Paix
56300 PONTIVY

L'INSPECTION ACADEMIQUE VEUT-ELLE SABOTER LE STAGE D'URGENCE DE BRETON ?

La fédération du Mor-Bihan de l'Union des Enseignants de Breton est particulièrement inquiète de l'orientation que prend la préparation du stage d'urgence de formation d'instituteurs bilingues breton-français, promis par le recteur, lors des accords du 28 février.

La circulaire et le questionnaire envoyés par l'Inspection Académique aux écoles ne font aucune mention de ce stage et évoquent une formation possible l'année scolaire prochaine seulement. Espère-t-on ainsi montrer qu'il n'y a pas de demande ? Il faut rappeler ici que seize personnes s'étaient portées candidates auprès de Dremmwel et qu'il serait incompréhensible qu'on ne fasse pas appel à elles.

Par ailleurs, il convient que pour l'efficacité de ce stage, c'est-à-dire pour former à la pédagogie bilingue des personnels capables de prendre une classe à la rentrée 91, que la compétence linguistique en breton soit le critère fondamental de sélection des douze candidats qui sont à retenir, ce qui ne semble pas être la préoccupation majeure de l'Inspection d'Académie.

Or, l'accord rectoral du 28 février prévoit de faire appel à des bretonnants confirmés hors de l'Education Nationale. U.G.B. demande qu'un appel à candidature soit lancé immédiatement par l'Inspection d'Académie dans le grand public à cette fin.

La fédération insiste pour que les modalités de l'accord rectoral, engageant l'Inspection Académique du Mor-Bihan, soient respectées scrupuleusement et veillera à ce que, par mauvaise volonté ou opposition, cet accord ne soit saboté par quiconque.

L'Union des Enseignants de Breton appelle ses militants, les parents d'élèves et tous les défenseurs de la langue bretonne à rester vigilants et à se préparer à agir très prochainement, si la préparation de ce stage ne prenait pas une meilleure tournure.

U.G.B. 56 - Pondi 13-3-91

ministère de l'éducation nationale
académie de rennes

Vannes, le 18 mars 1991. -17-

ecole normale mixte du morbihan

32, avenue roosevelt
56000 vannes

tél. : 97 63 09 27

A diffuser auprès des
instituteurs de votre école

URGENT

- Complément au message minitel en provenance de l'Inspection académique en date du 11.03.91

- Formation d'instituteurs pour les classes bilingues français-breton.

- Stage intensif d'avril-mai-juin 1991 à l'école normale du Morbihan.

Un stage intensif de formation sera organisé à l'école normale de Vannes à compter du début avril jusqu'aux vacances scolaires de l'été 1991.

Les candidats doivent être motivés par l'enseignement du breton mais aussi par l'enseignement en breton (enseignement potentiel de toutes les matières dans les deux langues). Une connaissance minimale de la langue bretonne est demandée.

Les instituteurs formés seront amenés à pourvoir au fur et à mesure les postes de classes bilingues susceptibles d'être créés dans les prochaines années.

Des stages de niveau II pourront être organisés durant la prochaine année scolaire.

Le stage regroupera une douzaine de stagiaires instituteurs.

Le contenu du stage sera modulé en fonction du profil des candidats et comprendra en alternance des cours à l'école normale et des stages pratiques dans les classes bilingues du Morbihan.

Si vous êtes intéressé et n'avez pas encore fait acte de candidature, veuillez l'adresser dès maintenant, si possible par téléphone :

- soit à l'Inspection Académique - Division des Ecoles
- soit à l'école normale - (M. JUHEL)

et ce avant le 22 mars prochain.

J.P. GABRIELLI
Directeur de l'Ecole Normale.

SABOTAGE DU STAGE DE BRETON

PAR L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

Les inquiétudes dont l'Union des Enseignants de Breton s'est fait l'écho récemment, au sujet du stage d'urgence de formation d'instituteurs bilingues, se confirment. M. Claude Murignieux en personne, Inspecteur d'Académie du Mor-Bihan, fait tout pour le saborder, tant au plan de la conception qu'à celui du recrutement.

Sa démarche obéit à la volonté délibérée de détruire insidieusement, d'empêcher en fait que ce stage réponde à l'objectif fixé, c'est-à-dire la formation d'urgence, de manière intensive, des instituteurs bilingues compétents nécessaires.

M. Murignieux recrute pour ce stage, contre l'avis des personnes compétentes consultées, du personnel qui, dans sa grande majorité n'a pas la compétence linguistique suffisante. De ce fait, il y aura une majorité de débutants totaux, quand il est besoin de bretonnants confirmés, auxquels il faut faire suivre une formation propre à les mettre en mesure d'assurer un enseignement bilingue. Si l'on maintient les deux niveaux, personne ne pourra tirer profit de ce stage et il n'y aura aucun instituteur capable de prendre en charge une classe bilingue à la rentrée 91 : ce que vise l'Inspecteur d'Académie.

Par ailleurs, en augmentant, ainsi, le nombre des stagiaires, M. Murignieux veut faire croire que ce stage empêche le remplacement des instituteurs, en épuisant la totalité du volant de remplaçants. En faisant semblant de mettre ce stage en place, il le détruit doublement : d'une part, en le rendant inefficace, de l'autre, en le rendant responsable des impossibilités de remplacement, suscitant des rancœurs chez les parents et les enseignants, hypothéquant de ce fait les stages futurs promis par le Rectorat l'an prochain.

U.G.B. demande : 1.- que la compétence linguistique soit le critère de sélection des stagiaires ; 2.- que ce stage soit destiné à des bretonnants confirmés ; 3.- qu'il soit fait appel à quatre candidats de bon niveau en langue bretonne hors Education Nationale, qui seront recrutés en tant que suppléants.

U.G.B. appelle le Recteur d'Académie de Rennes à faire respecter l'esprit de l'accord du 28 février et demande que la conception et l'organisation du stage soient confiées à une personnalité de bonne volonté, aidée par une commission de personnes compétentes.

L'Union attire l'attention des parents d'élèves et des syndicats sur la nécessité de réagir rapidement et fortement, afin que la formation prévue corresponde étroitement aux besoins : l'ouverture de classes bilingues en septembre 91.

Section U.G.B. du Mor-Bihan
29, rue de la Paix
56300 PONTIVY

6-4-91

Nantes, le 1er mars 1991.

CABINET DU RECTEUR
20304.

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NANTES
à
Monsieur Tugdual KALVEZ
Président de l'UNION DES ENSEIGNANTS
DE BRETON
21, rue des Tribunaux
56000 VANNES

Monsieur,

Vous avez bien voulu m'écrire le 27 février à propos du deuxième poste mis au concours du CAPES de breton en 1991. J'étais, en effet, informé de cette création à laquelle mes interventions ne sont peut-être pas étrangères.

Je m'étonne que vous puissiez écrire : (...)
"nous croyons savoir votre opposition à une (...) implantation" de ce poste en Loire Atlantique. Pour une concertation fructueuse, telle que j'avais cru qu'elle s'instaurait entre nous, il faudrait, pour le moins, que cessent des allégations non fondées. Déjà, la lettre adressée par M. FRANCOIS à M. le Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, en date du 3 février, affirmait, contre toute évidence, que l'Administration continuait à ignorer l'importance et la permanence de la demande exprimée et qu'elle faisait preuve de mépris.

Afin de clarifier la situation, je tiens à vous rappeler les deux points suivants :

1. Les résultats du recensement des élèves potentiels en breton n'ont été adressés le 4 avril 1990 et présentés lors d'une audience accordée à l'Association des Parents d'Elèves pour l'Enseignement du Breton le 7 mai. J'ai demandé aussitôt, le 14 mai 1990, l'attribution d'un poste de CAPES de breton. Ce courriel a reçu une réponse négative.
2. Une nouvelle audience a été accordée le 12 septembre 1990, au cours de laquelle a été reprise l'idée d'implanter un moyen provisoire au lycée de Savenay avec complètement de service dans les collèges voisins. Cette

.../..

proposition vous avait déjà été faite lors de l'audience du mois de mai : elle n'avait pas été retenue, l'objectif étant d'obtenir un emploi définitif de certifié. Le service créé s'est donc mis en place avec quelque retard, ce qui a pu entraîner une information insuffisante des familles. Mais je rappelle aussi que j'ai annoncé mon intention de ne pas tenir compte des faibles effectifs de l'année 90-91 pour juger de la poursuite de l'enseignement en 91-92, puisque j'ai fait la promesse de maintenir le moyen provisoire, même dans l'hypothèse où un poste de certifié serait attribué à la prochaine rentrée. Je ne suis jamais revenu sur cette promesse.

Sur cette base-là, qui est un rappel objectif de mes réponses antérieures prouvant à l'évidence que je ne traite pas la question avec mépris, je tiens à vous confirmer que je persiste à demander un emploi de certifié au Ministère. J'écris ce jour à M. le Directeur des Lycées et Collèges et à M. le Directeur des Personnels Enseignants pour solliciter de leur part que l'un des deux reçus au concours du CAPES 1991 soit nommé en Loire Atlantique sur un emploi dont je sollicite la création.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

Michel Gayraud

Michel GAYRAUD.

PROJET D'ACCORD EDUCATION NATIONALE - APEEB

1. Le Ministère de l'Education Nationale et l'Association de Parents d'Elèves de Loire-Atlantique pour l'Enseignement du Breton constatent que les conditions actuelles d'enseignement du breton dans le département ne sont pas satisfaisantes.

2. Ils conviennent de retenir comme objectif commun, à atteindre au cours des rentrées à venir, la parité de moyens, en qualité et en quantité, entre l'enseignement optionnel du breton et l'enseignement optionnel des autres langues enseignées dans les établissements secondaires publics du département.

Par parité de moyens, il est entendu notamment l'identité des rapports entre :

. d'une part le nombre de postes implantés et le nombre d'élèves demandant à bénéficier de l'une des options d'enseignement prévues par les textes ;

. d'autre part le nombre de professeurs certifiés affectés sur les postes et le nombre de postes.

3. L'APEEB accepte que la parité soit atteinte à raison d'un poste implanté et pourvu par année, et renonce de ce fait à son objectif de quatre postes pourvus en deux années.

4. En contrepartie, le Ministère de l'Education Nationale s'engage à créer et à pourvoir le premier poste dès la rentrée 1991, et à maintenir au moins les autres moyens existants jusqu'à obtention de la parité.

5. Le Ministère de l'Education Nationale et l'APEEB conviennent de préciser cet accord dans le cadre d'un "contrat Etat-Association", qui prévoira en outre les modalités d'une concertation permanente entre ses services, les parents concernés représentés par l'APEEB et les enseignants de breton, ainsi que les modalités de recensement de la demande.

Kinnig englev savet gant Michel FRANÇOIS
prezidant APEEB al Liger-Atlantel (Meurzh
1991).

NAONED

Un vœu pour l'enseignement du breton

A la troisième semaine de grève de la faim de l'élu UDB Michel François, le conseil municipal a voté un vœu en faveur de l'enseignement du breton.

« Comprenant l'intérêt porté par un certain nombre de familles à l'enseignement optionnel de la langue et de la culture bretonne, estimant que la situation de la connaissance dans ces domaines est favorable aussi bien à l'enrichissement personnel des enfants concernés qu'à celui de la vie culturelle et sociale dans son ensemble », le conseil a émis le vœu

que « cet enseignement bénéficie pour la rentrée scolaire prochaine, dans le département de Loire-Atlantique, de moyens comparables en qualité et en quantité à ceux qui sont consacrés, en proportion des demandes respectives. »

Ce vœu a été voté à l'unanimité hormis l'abstention de Jean-Pierre Bazin (RPR). Jean-Marc Ayraut (RPR) et Dominique Pervenche (RPR) ont toutefois précisé qu'ils désapprouvaient le moyen d'action utilisé par Michel François.

O.F. 20-341

Breton

O.F. 22-391

L'élu RPR Jean-Pierre Bazin a refusé de s'associer au vœu en faveur de l'enseignement du breton, voté lundi au conseil municipal. « On n'a jamais parlé le breton à Nantes. » « On y a rarement parlé le japonais ! » a-t-il exclamé. Jean-Louis Jossic. Heureusement pour la sérénité des débats il y a longtemps que le chanteur des TH Yann a troqué ses sabots pour des bottines de rocker.

ROAZHON

Éducation

O.F. Rennes
23.3.91

L'Union des enseignants de breton soutient la grève de la faim de Nantes

La grève de la faim de Michel François, conseiller municipal de Nantes, pour l'enseignement du breton en Loire-Atlantique, est entrée dans sa quatrième semaine.

L'Union des enseignants de breton d'Ille-et-Vilaine soutient cette action « qui a pour but d'obtenir du ministère de l'Éducation nationale la création des postes nécessaires à l'enseignement du breton, qu'il a toujours refusés en Loire-Atlantique » indiquent ces enseignants. Ils regrettent que ce refus « contraigne une fois encore les parents d'élèves à entreprendre de telles actions. »

L'Union des enseignants de breton juge d'ailleurs qu'en Ille-et-Vilaine, la situation n'est guère plus brillante.

« Pas d'enquête dans les établissements scolaires pour estimer les besoins. Enseignement limité, dans le secondaire, aux établissements de Rennes, Saint-Malo et Redon ; dans le primaire, à la filière bilingue de Rennes. A Rennes, pas de classe maternelle bilingue comme il en existe ailleurs, dans la filière bilingue ; abandon de l'initiation dans le primaire. Pas de filière deuxième ou troisième langue. »

Aussi l'Union des enseignants de breton appelle à participer à la manifestation de soutien à Michel François, samedi à 15 h à Nantes, derrière la cathédrale.

L'Association des parents d'élèves pour l'enseignement du breton appelle également à participer à cette manifestation.

Lavarout a raemp en hon
c'hemennadenn e oa abeg a-
walc'h d'ober kemend-all e
Bro Roazhon

44 - Loire-Atlantique

OF 25-3-1941

Enseignement du breton

« Fort du soutien de l'opinion », Michel François stoppe sa grève de la faim après 23 jours



Les drapeaux flottent au vent dans les rues



Michel François au micro devant la sièle des Cinquante Otages

NANTES. — Quatre cent personnes ont manifesté samedi après-midi dans les rues de Nantes pour soutenir Michel François, conseiller municipal (UDB), et président de l'association des parents d'élèves pour l'enseignement du breton (Apeeb). Ce militant vient de soutenir une grève de la faim de 23 jours pour obtenir des postes d'enseignants de la langue bretonne. Bien qu'affaibli, Michel François est venu s'adresser aux manifestants puis il a annoncé quelques heures plus tard qu'il mettait fin à son action.

Certes, déclare-t-il dans un communiqué, « la création de postes d'enseignants de breton, dont l'un au moins attribué dès cette année à un professeur certifié, n'est pas encore assurée... Cependant cette revendication a vu sa légitimité amplement reconnue... Dès lors, la poursuite d'une action symbolique individuelle, probablement utile au départ, ne s'impose pas. » Michel François justifie sa décision par « l'accueil favorable de l'opinion et les soutiens croissants qu'il a reçus ». La marche de samedi en était le point d'orgue.

C'est dans le décor moyen-âgeux du quartier du château qu'est parti le défilé qui a arpenté les rues pendant deux heures. En tête une banderolette en français

« le breton à l'école, un droit pour nos enfants ». Un slogan repris également en breton : « Ar brezhoneg er skoll evit hon bugale ». Avec un leit-motiv repris d'une seule voix par les manifestants : « Le breton un choix un droit ».

Ce sera le thème de cette marche de soutien à Michel François. Dans les rangs des militants venus de Saint-Malo, du Trégor, de Brest, de Quimper, du Morbihan, et principalement de Nantes. Parmi eux, Gilles Serval, qui chante la Bretagne depuis 25 ans. Mais les collègues de Michel François au conseil municipal sont absents, sauf Patrick Pellen (UDB), Jean-Claude Demaure (Verts) et François Préneau (Alternative). Les Nantais, eux, ont des senti-

leur place, toute leur place, dans l'enseignement ? Le vrai problème c'est que les postes d'enseignants qualifiés du breton sont créés au compte-gouttes, 9 postes en tout et pour tout pour la Bretagne. C'est que l'académie de Nantes a refusé voici cinq ans celui qu'on lui offrait. C'est que dans ce département on ne crée pas de postes mais des heures d'enseignement du breton confiées à ceux qui veulent bien les assurer quand la pression est trop forte. »

Michel François pose la vraie question : pourquoi le breton, la langue optionnelle la plus demandée en Loire-Atlantique, est la seule à être enseignée avec des moyens de fortune ? Après cette action, la revendication de professeurs certifiés devrait faire son chemin.

ments mélangés faits de respect et d'étonnement devant une action assez disproportionnée face à l'objectif

Le vrai problème : des professeurs qualifiés

C'est aussi le sentiment de Michel François lui-même, qui est venu prendre la parole devant la sièle des Cinquante Otages.

« Comme tout le monde je trouve ce moyen disproportionné, mais le premier problème, le vrai, est-il celui du moyen choisi pour faire entendre la voix de ceux qui demandent depuis 120 ans que la langue et la culture bretonne aient

Blain

AR BREZHONEG ER SKOL !

Quarante élèves du Galinet s'initient depuis la rentrée à la langue bretonne

Il est bien loin maintenant le temps du « Cheval d'Orgueil » où les petits bretonnants subissaient les brimades de l'école de la République.

Le breton est devenu discipline scolaire dans de nombreux établissements, du collège à la faculté, et pas seulement en Basse-Bretagne... Il suscite un intérêt grandissant dans toute la Loire-Atlantique qui pourtant, mis à part la presqu'île guérandaise où l'on a parlé Breton jusqu'à la fin du siècle dernier, est une région depuis bien longtemps « débretonnée », du moins en ce qui concerne la langue.

Illustration de cet engouement : quarante élèves de 6^e et 5^e du collège Le Galinet se sont portés volontaires pour suivre des cours de breton. L'enseignement est assuré par M. Laurent Motrot qui a un poste complet dans cette discipline sur les établissements de Savenay, Cordemais et Blain.

Originaire de Saint-Malo, ce professeur n'est pas bretonnant de naissance même si ses grands-parents maternels étaient bilingues. De cette langue « apprise », L. Motrot en défend bien sûr l'intérêt : « Le



L'enseignant L. Motrot avec ses élèves pendant un cours

Breton n'est pas une langue morte : 600 000 personnes le parlent actuellement ». La connaissance de cette langue dont la zone d'extension maximum à couvert, il est vrai, le

département « aide à la connaissance historique, d'autant plus qu'on trouve des textes anciens concernant directement la région ».

Quelques mots de vocabulaire, quelques structures de phrases apprises depuis la rentrée, mais on a surtout fait pendant les cours de la recherche « toponymique », c'est-à-dire étudié les noms de lieux.

Enseignement concret donc et cours vivants pour les jeunes élèves qui connaissent maintenant l'origine « entre autres » de Le Gâvre : du breton « Gavr » qui signifie la chèvre ou le chevreuil, et de Blain : Blaen que l'on traduit par le « sommet » et qui effectuent ainsi chaque semaine, grâce au cours de langue bretonne, un passionnant voyage au cœur de leur histoire et de leur géographie.

Certains parents ont exprimé le souhait de prendre eux aussi des cours de breton. Des séances pour adultes pourront être mises en place si d'autres demandes se manifestent. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le secrétariat du collège Le Galinet.

Alan Botrel
professeur certifié
de breton
C. E. S. Zola
35 000 Roazhon

Le 25 Janvier 1991

à Monsieur le Recteur d'Académie de Rennes
s/c M. l'Inspecteur d'Académie d'Ille & Vilaine
s/c Mme le Principal du C.E.S. Zola à Rennes

Monsieur le Recteur,

le CES Zola propose l'enseignement du breton comme option
aux seuls élèves ayant commencé l'étude du breton à l'école primaire.

Et comme les élèves de breton du primaire ont dû commencer leur
initiation en maternelle, l'on constate qu'il est impossible, dans le
secteur école primaire boulevard de la Liberté- CES Zola, de commencer
l'étude du breton entre la classe de CP et celle de 3ème. Des quelques
collèges de l'académie où le breton est enseigné, et des rares où
existe un professeur certifié de breton, le CES Zola est le seul à
connaître une telle situation. Si cette situation était généralisée, il
serait donc le seul où l'on enseignerait le breton en Bretagne.

Ni l'Anglais, ni l'Allemand, ni le Chinois, enseignés aussi
au CES ne sont réservés à ceux qui en ont commencé l'étude en primaire.
Alors pourquoi cette restriction à l'enseignement du breton, appliquée
depuis 1987, et inconnue auparavant?

Un poste de certifié de Breton a été créé au CES Zola, il
ne me semble pas que ce soit dans le but de limiter l'enseignement
d'une langue que de telles mesures soient prises.

Je demande donc que cet enseignement soit proposé à tous les
élèves du collège, comme c'est le cas pour l'anglais et l'allemand
en 6ème, et pour le chinois et l'espagnol en 4ème par exemple.

Je demande également que l'option LV2 soit proposée à tous
les élèves rentrant en 4ème. Cette option, autorisée depuis 1978,
doit pouvoir exister dans les établissements où existe un poste de breton,
comme vous le faisiez savoir à la délégation d'enseignants de breton
que vous aviez reçue en juin 1990. Elle doit donc pouvoir exister au
CES Zola, où est basé mon poste de certifié de Breton.

Mes demandes étant conformes à la réglementation en vigueur,
je souhaite que tout soit mis en oeuvre afin que cette réglementation
soit intégralement appliquée dès la rentrée de septembre 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'assurance de mes
salutations respectueuses.

A. Botrel

Alan Botrel
professeur certifié
Mark Kerrain
adjoint d'enseignement
enseignants de breton
Lycée Zola
35 000 ROAZHON

à M. le Recteur d'Académie de Rennes
s/c de M. l'Inspecteur d'Académie d'Ille -et-
Vilaine
s/c de M. le Proviseur du Lycée Zola

Monsieur le Recteur,

au lycée Zola l'enseignement du Breton est proposé comme option
facultative et est régulièrement suivi par plus d'une vingtaine
d'élèves.

Cependant le Breton est la seule langue vivante enseignée qui
n'a pas statut de LV3, ce qui est dévalorisant à la fois pour la
matière, les élèves et les enseignants. Si l'option LV3 existait
les cours pourraient être intégrés dans l'emploi du temps des
élèves, et non plus de 12 à 14 heures comme c'est le cas, ce qui
permettrait alors aux élèves et aux professeurs d'avoir des horaires
de repas normaux.

De plus, aucun lycée de Rennes ne propose l'option LV3 de Breton,
alors qu'elle est autorisée depuis 1982, et que cette option existe
au lycée Jacques Cartier de Saint-Malo, comme d'ailleurs dans tous
les autres lycées de Bretagne où le Breton est enseigné.

C'est pourquoi nous demandons que l'option Breton soit créée dans un
lycée du centre de Rennes au moins, et si possible au lycée Zola,
le seul qui parait en mesure d'assurer la continuité de l'enseignement
en raison de l'existence d'un poste de certifié basé au collège Zola.

Nous espérons que notre demande, rédigée dans un but
d'efficacité pédagogique, sera prise en compte, et nous vous
prions d'agréer, Monsieur le Recteur d'Académie, l'expression
de nos salutations respectueuses et dévouées.

A. BOTREL

M. KERRAIN

Le journal de Redon

Ouest-France 17 JANVIER 1991

Enseignement du breton :

A Redon, dix fois plus d'élèves que l'an passé

L'an dernier, une dizaine d'élèves suivaient des cours de breton au collège Bellevue. Depuis la rentrée de septembre, ils sont 110 à se familiariser avec la langue ou la civilisation bretonne dans cinq établissements. Pour les enseignants de breton, la preuve est faite de l'intérêt des jeunes pour cette culture.

Des élèves intéressés par la culture bretonne, l'union des enseignants de breton du pays de Redon en soupçonnaient l'existence. C'est ce qui avait amené ces enseignants à réaliser au printemps dernier une enquête dans les établissements scolaires de la ville et de présenter un dossier au rectorat soulignant le nombre d'élèves potentiel (110), la présence à Redon d'enseignants qualifiés (quatre professeurs licenciés) et demandant avec les établissements scolaires une dotation en heures supplémentaires d'enseignement.

Des demandes d'heures qui ont été acceptées, ce qui a permis de lancer les cours de langue et de civilisation bretonne dans cinq établissements redonnais : à l'école d'agriculture du Châtelet, au collège Bellevue, au Cleu Saint-Joseph, au lycée de Beaumont et au lycée technique Marcel-Gallo.

Au total huit heures de cours sont données chaque semaine à quelques 110 élèves.

Les enseignants de breton du pays de Redon ont voulu s'adapter au niveau et à l'attente des élèves.

Dans les deux lycées (25 élèves à Beaumont, 28 à Marcel-Gallo), les cours portent uniquement sur l'enseignement de la langue bretonne. Dans les collèges (10 élèves à Bellevue, 10 au Cleu), l'enseignement de la langue va de pair avec une présentation de la civilisation bretonne. Dans ces quatre établissements, la participation aux cours qui ont lieu en dehors du temps scolaire se fait sur la base du volontariat. En revanche à l'école d'agriculture du Châtelet, le cours d'une heure par semaine est inscrit dans l'emploi



A l'école du Châtelet, un cours de civilisation bretonne inscrite à l'emploi du temps des élèves de 4^e et 3^e

du temps des élèves de 4^e et de 3^e. Un cours qui porte uniquement sur la présentation d'une civilisation bretonne qui a largement in-

fluencé l'histoire et le patrimoine du pays de Redon et dont l'initiative revient à la direction de

l'école d'agriculture qui souhaitait donner à ses élèves un éclairage sur leurs racines.

CIVILISATION ET LANGUES BRETONNES

LE BRETON : langue vivante et patrimoine du Pays de Redon !

Le Breton est une langue celtique comprise aujourd'hui par environ 700 000 personnes et parlée quotidiennement par 250 000 à 500 000 personnes. Aujourd'hui parlé en Basse-Bretagne, le Breton fut autrefois la langue de tout le Pays de Redon. Les noms en Ker, par exemple, sont caractéristiques du XIIème siècle. On a parlé Breton à Saint-Vincent-sur-Oust jusque au XVIIIème siècle. Notons également que le Cartulaire de Redon, écrit au XIème siècle, dont certaines chartes remontent au VIIIème siècle, est le document le plus important pour étudier le Vieux-Breton.

Ces quelques rappels historiques montrent l'enracinement profond du Breton dans le Pays de Redon. Ils ne doivent pas nous faire penser toutefois que le Breton est un objet du passé. La littérature, les magazines, en particulier pour les enfants et les adolescents, la télévision, la radio, sont les supports modernes de la langue bretonne.

12 000 élèves en Bretagne et des universités d'Europe !

Le Breton est enseigné en Bretagne dans 150 écoles par 240 enseignants. 12 000 élèves en primaire, collège ou lycée bénéficient ainsi d'un enseignement de la langue bretonne. L'élève peut choisir le Breton comme option au Brevet, comme option troisième langue ou deuxième langue au baccalauréat. L'étudiant qui le désire peut passer le D.E.U.G., la LICENCE, et le C.A.P.E.S. de Breton. Le nombre de classes bilingues Breton/Français dans le primaire augmente : on envisage désormais une formation spécifique pour former des instituteurs bilingues et répondre aux besoins nouveaux. Le Breton est enseigné dans le secondaire en région parisienne, ainsi que dans plusieurs Universités d'Europe : Paris, Londres, Cardiff, Aberystwyth, Vienne, Hanovre, Heidelberg, Oslo...

L'enseignement de la civilisation et de la langue bretonne au Cleu St-Joseph

Les établissements scolaires Redonnais, en collaboration avec l'Union des Enseignants de Breton du Pays de Redon et l'accord du Rectorat, ont procédé en mai-juin 1990 à une enquête auprès des élèves et des parents pour recenser les besoins en matière d'enseignement du Breton. Le nombre conséquent de demandes — 110 élèves — a conduit à la mise en place, à la rentrée 1990, de cours de Civilisation et de Langue Bretonnes dans 5 établissements scolaires Redonnais : 3 Collèges et 2 Lycées. Parmi ces établissements, on trouve bien sûr Le Cleu St-Joseph où l'élève qui le désire peut choisir Langue et Civilisation Bretonnes en option.

Un atout supplémentaire : le Breton en option !

L'enseignement de la Civilisation et de la Langue Bretonnes permet à l'élève de mieux comprendre le monde dans lequel il évolue, et constitue, comme chaque option, un atout supplémentaire dans sa scolarité. Cet enseignement permet d'acquérir des connaissances sur notre histoire et notre culture qui n'existent pas dans les programmes scolaires actuels.

Le désir d'être Bretons et Bretonnes en Europe, la nécessité d'établir un nouveau contrat d'amitié entre les peuples, la volonté d'être plus cultivé, plus ouvert pour mieux s'adapter à notre société, mais aussi pour mieux y prendre part, sont autant de raisons pour que l'enseignement du Breton recueille un écho favorable auprès des jeunes et des parents aujourd'hui.

Emile GRANVILLE
Union des Enseignants de Breton
du Pays de Redon



UNVANIEZH AR GELENNERIEN VREZHONEG

An Douarenn 21 straed an Tier-Barn 56000 Gwened

d'ar 16.01.1991

Jean-Dominique ROBIN
Sekretour departamant
an Arvor
Unvaniezh ar gelennerien brezhoneg

Koad Gourc'hant Bihan
22700 LOUANEG
pellg. 96.48.01.54.

d'an Ao. P.Y. TREMEL
Kannad
Eil-prezidant
Kuzul Meur Departamant an Arvor
Lannuon.

Aotrou Eil-prezidant

Kavout a reoc'h asambles gant an tamm lizher-mañ :

- hon eil goulnenn yalc'had digant Kuzul Meur an Departamant, adskrivet en doare ma c'hellfe bezañ degemeret gantañ. Spi am eus e vo sklaer a-walc'h... N'em eus kaset netra war-eeun da Sant Brieg ar wech-mañ : deoc'h-c'hwi ho-unan e fizian ar goulnenn-mañ hervez an ali roet deomp dre lizher gant an Ao. Conoir (30.11.90).

- hon eil teuliad diwar-benn plas ar brezhoneg en IUFM, ad-nevesaet ha resis-tre.

- un eil eus al lizher am eus kaset d'an Ao. Guillot, I.A. e Sant Brieg diwar-benn an ezhommoù postoù a vo en departamant 'benn bloaz.

Ezhomm bras hor bije gwelout ac'hanoc'h a-benn nebeut war an holl boentou-mañ hag ivez diwar-benn ar sikour a c'hellfec'h degas deomp evit :

- pouezañ war ar goulnenn hon eus graet gant ar Rector evit sevel ur "Conseil Consultatif de l'Enseignement du breton",
- pouezañ war an distro da Vreizh eus kelennerien titlet war ar brezhoneg, sac'het en akademiezhou all,
- sevel ur c'hapes brezhoneg war skouer ar c'hapes korseg ha brasaat niver ar postoù er c'honkour.

Ouzhpenn-se emamp en sell da aozañ ur rumad tri emvod foran (Lannuon, Gwengamp, Sant Brieg) gant an Ao. Cozan, Depute Penn ar Bed, dezhañ da zisplegañ ar pezh emañ Kuzul Penn ar Bed oc'h ober evit yezh ha sevenadur ar vro. Karout a rafe deomp pediñ ac'hanoc'h da gemer perzh en emvoud-se ivez.

O c'hortoz ho respont, e kasomp deoc'h hor gwellañ gourc'hemennoù breizhat.



UNVANIEZH AR GELENNERIEH BREZHONEG

"An Douarenn", 21 straed an Tier Barn, 56000 Gwened

Le 26 décembre 1990

M. Louis LE PENSEC
Ministre
29130 MELLAC

Monsieur le Ministre,

À plusieurs reprises dans le passé, vous êtes intervenu en faveur de la langue bretonne dans l'enseignement, et nous vous en sommes gré.

La situation du breton, toutefois, n'a pas évolué dans le sens où l'on puisse penser l'avenir immédiat sans crainte. Son statut reste mal assuré. Il n'existe aucune instance permanente de concertation, aucun organisme spécifique pour sa gestion. Il n'y a toujours aucune formation d'instituteurs bretonnants de mise en place. Le C.I.C.L.B. de breton est doublement désavoué : en raison de sa bivalence, d'une part, du nombre ridicule de postes mis au concours (un seul chaque année depuis quatre ans). Dans nombre d'établissements, les heures de breton ne sont même pas intégrées à l'emploi du temps des élèves, etc.

Il est impossible, dans ces conditions, de répondre à toute la demande exprimée par les parents, les lycéens, les enseignants.

Face à cette situation, depuis deux années et demie, nous demandons à M. Lionel Jospin d'engager avec notre Union une négociation, afin d'élaborer en commun une politique cohérente de développement de l'enseignement de notre langue. Faute d'obtenir quel écho que ce soit, nous sommes intervenus auprès de M. Michel Bucard qui nous a permis de rencontrer, à Matignon, son chargé de mission, M. Jean Delarard, le 28 novembre 1990.

Celui-ci a reconnu la qualité des études qui lui ont été remises, la validité de l'argumentation, l'intérêt et le sérieux de nos propositions. Il a promis de défendre le dossier auprès du ministère de l'Éducation Nationale.

Un mois s'est écoulé depuis, sans que rien ne nous permette de croire que son intervention ait reçu un écho favorable auprès de M. Jospin. Nous avons commencé à manifester sur le terrain et cette campagne ira en s'amplifiant, mais nous croyons à la nécessité de l'action politique, qui peut faire aboutir plus rapidement et sûrement notre revendication.

C'est dans cette perspective que nous faisons appel à vous, afin que vous interveniez à votre tour et avec le poids que vous confère votre qualité d'élu, tant auprès de la Présidence de la République, qui peut inciter le ministre à engager l'action nécessaire, que de M. Jospin lui-même.

Nous croyons à l'utilité d'un courrier de votre part, mais nous savons qu'une simple lettre ne suffira pas et qu'il s'agit d'engager, cette fois, une action plus personnelle et déterminée, afin de venir à bout des blocages institutionnels qui s'opposent à la mise en place d'une politique sérieuse en faveur de notre langue.

Croyez que nous serons très sensibles à toute action de votre part et que nous en informerons dument le Mouvement Breton dans son ensemble. Nous sommes prêts à étudier avec vous les modalités auxquelles vous voudrez bien nous associer.

Dans cet espoir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations bretonnes distinguées.

Four U.G.B.,
son Président

Tugdual IALVEZ

G.S.: al liher-mañ zo bet laset da Louis le peñseg, Yves Cozan, Pierre-Yvon Tremel, Yves Dollo, Jean-Marc Ayrault, Charles Josselin, Yvon Bourges, Jean-Pierre Thomin, Jean-Pierre Mousset, Ivonig Gicquel (deputeed, kuzulierien rannvro pe l'êr).

Paris, le 14 JAN. 1990 (1)

*Le Ministre
des Départements et Territoires d'Outre-Mer
Porte-Parole du Gouvernement*

03/FC/91

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 26/12/1990 qui a retenu toute mon attention.

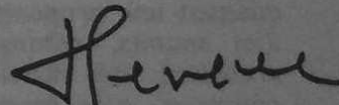
Vous vous plaignez de la situation qui est faite à l'enseignement du breton.

J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises d'évoquer ce problème avec le Ministre de l'Education Nationale et je pense que mon action a eu un effet positif.

Cela étant, vous ne devez pas ignorer les tensions qui existent au sein du Ministère de l'Education Nationale en ce qui concerne les effectifs.

Conformément à votre souhait, j'interviens néanmoins auprès des autorités compétentes pour faire évoluer ce dossier et ne manquerai pas de vous tenir informé des résultats de cette démarche.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Louis LE PENSEC

Monsieur Tugdual KALVEZ
Union des Enseignants du Breton
21, rue des Tribunaux
56000 - VANNES

Yves DOLLO

Député des Côtes d'Armor
Conseiller Régional de Bretagne
Premier Maire-Adjoint de Saint-Brieuc

PARIS, le 3 janvier 1991

YD.ST.15

Monsieur Tugdual KALVEZ
PRESIDENT U.G.B.
21 rue des Tribunaux

56000 VANNES

Monsieur le Président,

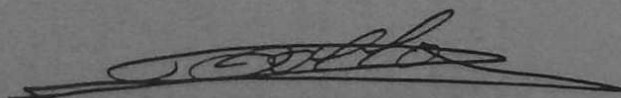
Votre courrier du 26 décembre a retenu toute mon attention. Il souligne en termes clairs et malheureusement irréfutables les risques encourus par la langue bretonne si les mesures tendant à développer son enseignement ne sont pas renforcées. Je tiens en effet à rappeler que le gouvernement a prêté une oreille attentive à cette question en cette année 90 (création de postes, ouverture de classes bilingues). Il est non moins vrai que l'essentiel des mesures intervenues a concerné la liquidation(?) du contentieux né des initiatives du mouvement associatif, et moins le secteur de l'enseignement public.

Ce rappel étant fait, il est clair que l'avenir de la langue bretonne exige que soit franchi un nouveau palier.

Il doit à mes yeux l'être dans le cadre d'un texte législatif s'appliquant à l'ensemble des langues régionales et donnant à celles-ci un véritable statut. Comme vous le savez, j'ai mis au point avec un groupe de travail adéquat une proposition de loi qui devrait répondre à vos souhaits. J'ai soumis, comme le veut la mécanique parlementaire, ce texte au président de mon groupe politique courant décembre. Nous sommes convenus d'entreprendre ensemble les dernières démarches au cours de cette intersession pour déposer ce texte dès le début de la session de printemps. Le délai assez long de préparation s'explique par notre souci de ne pas présenter un texte de témoignage (un de plus!) mais une proposition équilibrée ayant toute chance d'être discutée et adoptée.

Je ne mésestime pas cependant la nécessité de mesures plus urgentes de nature à répondre à vos inquiétudes et vais attirer l'attention de Monsieur le Premier Ministre sur les suites qu'il convient de conner à votre entrevue de novembre dernier.

Croyez bien, Monsieur le Président, à mes sentiments les plus dévoués.



Yves DOLLO



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

An Douarenn, 21 straed an Tier-Barn 56000 Gwened

Le 23 mars 1991

Monseigneur GUILLON
Evêque de Cornouaille
et de Léon
3, rue Rosmadeuc
29000 QUIMPER

Monseigneur,

L'Union des enseignants de breton, qui regroupe les personnels du public, du privé et des associations de promotion de la langue et de la culture bretonnes, a contribué, notamment par ses contacts avec M. COZAN, à la réalisation de l'accord avec le Conseil Général du Finistère, concernant le plan d'extension des cours de langue bretonne dans l'enseignement catholique de votre diocèse. Et nombre de ses membres prennent part à sa mise en place.

Nous sommes prêts à continuer à y oeuvrer et à affirmer, ainsi, un peu plus, l'originalité de cet enseignement.

Or, vous devez nommer prochainement un nouveau directeur à la tête de la D.D.E.C. Il est important pour notre Union que la personnalité retenue soit favorable au développement de notre patrimoine culturel sous tous ses aspects.

Nous souhaitons, donc, que la personne compétente nommée soit un défenseur de notre langue, voire un bretonnant confirmé.

Espérant que vous serez sensible à notre démarche, nous vous prions d'agréer, Monseigneur, l'expression de nos salutations bretonnes respectueuses.

Tugdual KALVEZ
Président

EVÊCHE
DE QUIMPER ET DE LÉON

Le 29 mars 1991

M. Tugdual KALVEZ
Unvaniezh ar Gelennerien
Brezhoneg
"An Douarenn"
21, straed an Tier-Barn
56000 GWENED

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 23 mars et je vous en remercie.

Je suis au courant de la Convention culturelle qui a été passée, le 4 décembre dernier, entre le Conseil Général du Finistère et la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique. C'est bien volontiers que je prends acte des souhaits que vous formulez. Je m'efforcerai d'en tenir compte le mieux possible.

Je vous prie, cher Monsieur, d'agréer l'assurance de mes sentiments dévoués et cordiaux.

Clément Guillon

+ Clément GUILLON
Evêque de Quimper
et de Léon

LIZHIRI A-BERZH IZILI UGB

A-berzh Yann Talbot (d'an 8/12/90)

"Un emwel hon eus bet, Jañ-Do Robin ha me e Sant Brieg, gant rener an DDEC, Jean-Yves Savidan, diwar-benn ar c'hlasoù divyezhek er skolioù katolik.

A-du eo evit sevel unan, e miz Gwengolo 91. lakaat a raio war-dro ur rakenklask, hag ur raktres evit gouzout pelec'h emañ ar goulenn kreñvañ, peseurt mistri a c'hellfe bezañ dedennet ha barrek, peseurt lec'h a vefe ar gwellañ.

Betek-hen eo bet soñjet el lec'hioù-mañ : Landreger, Plouha, Korn bro Plouared-Plistin, Korn bro Boulvriag-Kallag.

Komzet hon eus ivez diwar-benn an eurvezhoù brezhoneg pe sevenadur a c'heller ober en holl glasoù ar c'hentañ derez diwar-skouer Penn ar Bed ha labour c'hoar Anna Vari Arzur.

Ur vodadeg a vo etre an dholld dud dedennet gant ar raktres, en eil trimiziad.

A-berzh Iv. an Dred/K/vella (miz Genver 1991)

Sed amañ ma rentañ kont evit ma 18vet bloavezh difaziañ e SKOL OBER.

Er bloaz 1990, eus an 1/1/90 betek an 31/12/90 am eus bet deverioù gant 48 skoliad. Ar re-mañ o deus degaset 433 dever. En o zouez oa 35 paotr ha 13 plac'h. Oad-etre : 33 bloaz.

Kaset em eus 9 testeni-studi, d'ar re o deus echuet gant o rummad kentelioù. Da lavarout eo da 6 paotr ha 3 flac'h. Oad etre 28 vloaz. An 9 skoliad-mañ o deus kaset da benn o rummad-kentelioù en ur ober 10 miz dre vras.

A-berzh Laorañs Motrot (d'an 13/12/90)

Setu a-benn ar fin un nebeut keleier. Ranket em eus gortoz hiziv evit gouzout da vat penaos e oa kont gant an niver a skolidi Naoned.

16 eurvezh kelenn em eus + 1 eurvezh diellaouiñ + 1 eurvezh evit an hent (brokus !).

- Blaen (skolaj)	4 eurvezh	30 skoliad (40 e penn kentañ)
- Saveneg (skolaj)	3 eurvezh	16 skoliad
- Cordemais (skolaj)	3 eurvezh	10 skoliad (14 e penn kentañ)
- Les Bourdonnières (lise e Naoned)	2 eurvezh	6 skoliad
- Saveneg (lise)	2 eurvezh	1 skoliad

- La Colinière 2 eurvezh 1 skoliad
(lise e Naoned).

N'em eus ket kroget gant ma c'hentelioù e La Colinière (adkroget a vefe reishoc'h lavarout) nemet hiziv. Div sizhun diouzh renk e oa bet ankounac'haet gant ar renezh rein brud d'ar c'hentelioù... E penn kentañ miz Here e oa tro 8 skoliad, bremañ ne chom ken unan... N'em eus koulskoude espernet na ma amzer na ma arc'hant (an esañs 'zo ker er mare-mañ !). Ranket em eus adober e pep lec'h an enklask a oa bet graet gant an APEEB pe neuze pediñ ar skolidi en ur skignañ trakt melen hon Unvaniezh pe o pegañ skritelloù (el liseoù). Goulennet em boa skoazell an APEEB evit se mes n'eo ket deuet. Kollet em boa e-giz-se 2 sizhunvezh o c'hortoz listennoù ar skolidi o doa lavaret e oant dedennet e miz Genver 1990....

Dre vras on bet degemeret mat a-walc'h nemet gant kelennerien 'zo. Unan (kelenner alamaneg e skolaj Blaen) a oa aet betek skrivañ ul lizher d'ar gelennerien all a-enep d'ar brezhoneg : "... pourquoi les élèves des zones rurales n'auraient-ils pas droit à la culture comme ceux des villes..." o c'houlakaat n'eo ket traoù Breizh hag ar brezhoneg, traoù a c'hellfe lakaat ar vugale da vont war-raok !, mes er c'hontrol traoù a laoske anezho da vevañ e-giz gouezidi !...

A-berzh M. KERRAIN (d'ar 1/04/91)

Da Brezidant,
Da Vurev UGB

Nec'het on bet o kavout ur pennad diwar-benn stad ar brezhoneg er skolioù e O. F. ar 27 a viz Meurzh gant an titl "Des avancées reconnues".

Nec'hetoc'h c'hoazh gant ar pennad-ed-eeun : mont a ra an traoù war-raok, n'eus nemet kudennouigoù a hervez. Ha mantrét, o welout e oa savet diwar ur gemennadenn digant UGB.

O vevañ ma n'em eus ket gallet gwelout ar gemennadenn-se, ne varnan nemet diwar ar pezh zo bet embannet e O. F..

TRAOU ZO BET GOUNEZET ? Gwir eo. Penaos avat ? N'eo ket dimp da gomz evel ar Rektor, ha d'ankouaat lavarout penaos ! Petra a vije bet hep ar manifestadegoù (An Alre-Gwened hag an Henbont-an Oriant), aloubadegoù ar Rektordi ha ti ar PS e Roazhon gant ar studierien, ha yunoù Yannig Baron ha Michel François ?

Ar pezh zo bet embannet e O. F. a lak da grediñ eo trawalc'h dimp goulenn seven gant ur stad a youl vat. Danjerus, e laran, rak evel-se e soñj a lennerien eo tud diskiant ar vaniferien hag ar yunerien, hag e reont reuz evit ar blijadur, pe evit abegoù kuzh ha vil.

E-barzh an Emsav ne ro ket ur skeudenn sirius eus UGB, prest da drugarekaat an Aotrou Doue evit ar bruzunoù a daol dimp brokus.

N'eo ket ar c'hudennou a vank koulskoude, hag ar pep nec'husañ eo gwelout n'haller ket mont war-raok evit renkañ lod anezho : ur c'hapes peuvrezhoneg, ur post e Naoned, an LV3 en dazont (e Roazhon, hiziv !), an enklaskoù hag ar bruderezh...

Karout a refen eta e vefe pouezet ATAV, er c'hemennadennou, kement ha dirak ar Rektor, war an ezhomm da stourm evit ar gounidoù bihan ha bras hon eus gallet kaout, ha war an ezhomm da stourm evit tizhout ar palioù all, meneget amañ a-us, a zisplegomp e goulennoù fraezh abaoe 1986. Hep ankouaat an diaesterioù niverus a gavomp amañ hag ahont gwall alies.

Ganeoc'h evit hon yezh.

Respost : *Resak barn labour UGB diwar ur frazenn (un-tamm frazenn) dibabet gant ar c'harakterenn ? Sellout ouz ar follennou kentan evit kaout ar respont.*

Campagne pour la langue bretonne Les grévistes de la faim à Bruxelles

Faire pression sur l'Etat français via l'Europe, tel est le but des défenseurs de l'enseignement du breton venus, hier à Bruxelles, témoigner avec l'appui des députés écoles du Parlement européen.

La délégation comprenait en particulier Yannig Baron, président de Dremmvel, et Michel François, conseiller municipal à Nantes. Par leur grève de la faim, tous deux ont récemment forcé l'Education nationale à répondre à leurs demandes, du moins en partie. Un stage accéléré de trois mois pour former des enseignants doit débuter lundi à Vannes, tandis que le nombre d'heures d'enseignement du breton passera de 16 à 36 en Loire-Atlantique à la rentrée prochaine.

Yann Franch Kemener a, de son côté, exposé les efforts déployés par le Conseil général du Finistère pour promouvoir la langue bretonne. Les établissements publics (210 classes) recevront 1,8 MF par an pendant trois ans, tandis que les écoles Diwan ont obtenu 2 MF.

« Mais le Conseil général n'a pas à se substituer à l'Etat », a souligné Tugdual Kalvez, président de Unvaniezh ar Galennerien Brezhoneg. L'Union des enseignants de breton remarque que le principal problème est la pénurie de maîtres. Il se félicite

que le nouvel institut universitaire de formation des maîtres inclut désormais l'enseignement du breton, mais il regrette que l'Education nationale refuse toujours d'évaluer correctement les demandes des familles, d'après lui en forte augmentation, en vue de fixer un quota d'instituteurs de breton.

L'ensemble de la délégation souhaite que le prochain traité sur l'Union politique de la C.E.E. donne à l'Europe un droit de regard sur les politi-

ques culturelles pratiquées par ses Etats membres. Il y a certains cas où l'ingérence est un devoir, affirme Michel François. La présence à ses côtés du flamand Jaak Vandermoulenbroecke, président du groupe Arc-en-ciel du Parlement européen, souligne cependant les ambiguïtés d'une telle approche. Car la Belgique est linguistiquement coupée en deux. Seule la région de Bruxelles est bilingue.

Catherine GOYBET.

Des avancées reconnues

L'Union des Enseignants de breton, reçue hier par le recteur d'académie, Herbert Maisl, « se félicite des avancées enregistrées depuis quelques mois » : un deuxième poste de CAPES mis au concours et quatre l'an prochain, la nomination d'un titulaire du CAPES sur le secteur de Lannion, un stage d'urgence de formation de trois mois pour les instituteurs dans le Morbihan, la réunion, avant l'été, du comité consultatif de la langue bretonne, créé en novembre, un département de breton dans le futur institut de formation des maîtres. « On peut prévoir que le nombre des maîtres formés, pour l'enseignement public et pour Diwan, sera insuffisant pour faire face aux besoins croissants », prévoit toutefois l'Union des Enseignants de breton qui lorgne avec envie sur la Corse : 14 postes créés.

KELETER DIWEZHAR



UNVANIEZH AR GALENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, strada an Tier-Barn, 56000 Gwened

Le 8 avril 1991

M. Herbert MAISL
Recteur d'Académie
96, rue d'Antrain
35040 RENNES CEDEX

Monsieur le Recteur,

Nous vous prions de trouver ci-joint le compte-rendu de l'entrevue que vous nous avez accordée le 20 mars dernier. Vous noterez le ton modéré de ce rapport, ce qui nous a été reproché par certains de nos membres qui ont estimé que nous avions donné trop d'importance aux "détails positifs", quand le C.A. P.E.S. reste bivalent, que le nombre de postes mis au concours est dérisoire, que l'absence de "numerus clausus" relativement aux instituteurs bretonnants que formera l'I.U.F.M. limitera profondément l'efficacité de la filière, leur nombre restant insuffisant pour répondre à la demande des parents, ... Bref que l'hypothèque de l'essentiel l'emporte largement sur le circonstantiel. Et n'ont-ils pas raison ?...

Le point 2, en ce qui concerne l'actualité, est devenu inexact, en raison des décisions de M. Murignieux qui a limité le stage intensif d'urgence de formation d'instituteurs breton-français à six semaines au lieu de 12. Il a, par ailleurs, fermé objectivement le recrutement aux bretonnants pour lesquels il était prévu, le rendant incopiant au regard de l'objectif fixé (et provoquant, de plus, le mécontentement des parents et des syndicats contre le breton rendu responsable, malgré lui, des difficultés de remplacement...). Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que je lui ai adressée le 7 courant.

Les parents d'élèves s'émeuvent de ce résultat décevant et menacent de repasser à l'action, M. Yannig Baron envisageant même de reprendre sa grève de la faim.

Afin d'éviter ces développements et des rancoeurs, nous sollicitons votre intervention pour que ce stage forme véritablement les 4 ou 5 instituteurs nécessaires, par la mise en oeuvre de la solution proposée dans notre lettre à M. Murignieux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Tugdual KALVEZ
Président



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21. straed an Tier-Barn 56000 Gwened

97.45.45.17

Le 7 avril 1991

M. Christian QUENEHERVE
Direction Premier Degré
D.D.E.C. - B.P. 196
56005 VANNES

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris contact avec M. C. Blévin, conseiller général de Grandchamp, afin d'obtenir le soutien du Conseil Général du Mor-Bihan, pour une action de formation d'instituteurs bilingues breton-français de l'enseignement catholique, parallèle à celle qui fonctionne depuis le 2 avril dans l'Education Nationale .

M. Blévin m'a fait connaître son accord et souhaiterait, comme nous-même, que l'enseignement privé mette très rapidement en place une telle formation .

Nous sommes prêts quant à nous à y contribuer et vous proposons de vous rencontrer au plus tôt pour faire avancer ce projet .

Croyez, Monsieur le Directeur, en mes sentiments bretons les meilleurs .

Tugdual KALVEZ
Président



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21. straed an Tier-Barn 56000 Gwened

D'an 9 a viz Ebrel 1991

An Ao. 'n Eskob BOUSSARD
Eskopti
18, straed Richemond
56000 GWENED

An Aotrou 'n Eskob,

Labouret hon eus evit ma vefe stummet mistri-skol div-yezhiek brezhoneg-galleg en Deskadurezh katolik . Gwelit eilskrid a lakan deoc'h eus al lizher am eus kaset d'an Ao. Keneherve, rener ar c'hentañ derez en D.D.E.C.

Siwazh e chom ar Renerzh-se da dortal . Ha ne c'hellit ket broudañ e renerien da vont war-raok war an hent zo bet digoret er bloaz paseet ?

Ho trugarekaat a ran en a-raok .

Gant ma gwellañ gourc'hemenoù .

Tugdual KALVEZ
Prezidant



UNVANIEZH AR GELENNERIEH BREZHONEG

"An Douarenn", 21. straed an Tier-Barn. 56000 Gwened

Le 7 avril 1991

M. Claude MURIGNIEUX
Inspecteur d'Académie
13, av. St-Symphorien
56000 VANNES

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'ai été sollicité pour participer à assurer la formation du niveau supérieur du stage de breton, qui se déroule actuellement à l'Ecole Normale. Un seul des instituteurs retenus aurait, à peu près, la compétence linguistique pour prendre la responsabilité d'une classe bilingue à la rentrée prochaine.

Or, l'objectif de ce stage d'urgence est d'assurer la formation intensive, en trois mois, des 4 ou 5 maîtres bilingues breton-français nécessaires, capables de répondre à la demande des parents en septembre 91. Je peux assurer qu'il ne sera pas atteint.

Il convient, si l'on tient à ce que ce stage réponde à son objet, de recruter rapidement les personnes linguistiquement compétentes, comme le prévoit l'accord écrit rectoral du 28 février.

Deux de ces candidats sont des instituteurs titulaires de l'Education Nationale : Melle Sylvie Toupin, de Dreux, et M. Patrick Corlay, actuellement à Rennes, ancien élève de l'Ecole Normale de Vannes et qui enseignait en Morbihan il y a peu. D'autres sont hors Education Nationale et présentent les garanties requises de formation générale et de compétence en breton. Par ailleurs, leur statut ne poserait aucun problème de remplacement et permettrait d'étendre la durée du stage aux trois mois de l'accord rectoral sans difficulté.

Il conviendrait, donc, de faire appel à ces personnes au plus tôt, afin que ce stage ne soit pas un échec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes salutations distinguées.

Tugdual KALVEZ

P.S.: copie à M. Herbert Maisl, Recteur d'Académie

EPREUVE ORALE DE BRETON

au baccalauréat

Avertissement

D'assez nombreux collègues, enseignant en terminale ou convoqués comme examinateurs au baccalauréat, se sont enquis de savoir si l'épreuve orale de breton avait évolué et, éventuellement, dans quel sens.

Il se trouve que le point a été fait à l'occasion d'un stage de formation organisé sous l'égide de la MAFPEN, stage auquel assistait, d'une part, M. l'I.P.R. de Breton, d'autre part deux professeurs certifiés dans la discipline, ayant participé aux travaux de la commission *ad hoc*.

Précisons que cette commission ne s'est pas réunie depuis deux ans, et que la présente note n'a d'autre objet que d'en diffuser les conclusions.

M. l'I.P.R. nous a confirmé que ces conclusions devaient guider la démarche des examinateurs, tant en ce qui concerne le déroulement de l'épreuve orale qu'au moment de l'évaluation chiffrée.

Il va de soi néanmoins que les recommandations données ci-dessous, destinées à aider les collègues dans un but d'harmonisation des formes et niveaux d'appréciation, ne constituent pas un texte officiel au sens strict, et ne sauraient avoir de valeur qu'informative.

1/ Le candidat ne sera interrogé que sur les textes et documents étudiés par lui au cours de l'année et figurant sur la liste présentée à l'examineur.

2/ Cette liste comprendra au moins 10 titres ou références (textes, éventuellement un ou deux documents iconographiques, ou encore une bande magnétique d'une longueur maximale d'une minute 30).

3/ Un manuel scolaire n'est pas un recueil de textes susceptibles d'être présentés à l'épreuve orale du baccalauréat ou d'entrer dans la composition de la liste présentée.

4/ Si toutefois le candidat venait sans document d'aucune sorte, ne pas refuser de l'interroger, mais signaler l'anomalie sur le bordereau.

5/ Enfin, les examinateurs pourront s'enquérir, à titre informatif, de la durée (en années et heures hebdomadaires) de la préparation dont a bénéficié le candidat dans la discipline considérée.

Le professeur-relais,

Y. EVENOU

(Meurzh 1991)